



Chères et chers collègues,

L'année 2023 de votre pôle formation sera marquée par deux chantiers majeurs.

En premier lieu, celui d'une nouvelle adaptation à la réforme de la formation des élus. Pour rappel, depuis l'introduction de cette réforme en 2021, tout élu souhaitant se former doit s'inscrire sur la plateforme nationale « Mon compte formation ». Si la démarche s'est rapidement révélée accablante au vu des dysfonctionnements et de la complexité de la plateforme, l'obligation supplémentaire de créer une identité numérique depuis le 25 octobre dernier pour s'inscrire aux formations a définitivement découragé les plus téméraires d'entre nous. Face à ce constat, comme l'AMF, l'ADM81 a interpellé les autorités compétentes afin de demander l'instauration de démarches plus intuitives. Nous sommes désormais dans l'attente d'une réponse qui permettra, je l'espère, à toutes et à tous d'avoir un accès plus simple aux formations.

En attendant, une nouvelle stratégie destinée à former le plus grand nombre d'élus sera mise en place. D'une part, celle-ci se traduit par l'essai sur certaines sessions d'information, d'une nouvelle modalité pédagogique combinant le présentiel et la visioconférence. Sur ces sessions, vous pourrez donc, soit vous rendre dans les locaux de l'Association pour profiter de la soirée d'information et d'un repas convivial entre élus ; soit, pour celles et ceux dans l'impossibilité de se déplacer ce jour-là, suivre en direct la retransmission de la soirée.

PROGRAMME PREMIER SEMESTRE 2023

En complément, les journées de formation seront systématiquement réalisées sur l'ensemble du territoire. Afin que chacun puisse y participer, cela passera par l'adoption de deux nouveaux maillages de fonctionnement. Ainsi, d'une part, annuellement, nous proposerons à chaque communauté de communes/d'agglomération de choisir (par l'intermédiaire de son conseil communautaire) un thème de formation qu'elle souhaiterait voir mis en place sur son territoire. D'autre part, chaque commune recevra dans l'année un catalogue de formations à la demande qui pourront être mises en place pour le conseil municipal (ou pour un ensemble de conseils municipaux de plusieurs communes voisines). Nous vous invitons à découvrir ce catalogue, qui est bien évidemment, ouvert à toutes vos suggestions.

Enfin, nous vous convions d'ores et déjà à réserver le jeudi 1er juin prochain pour la seconde édition des Rencontres de la ruralité qui seront consacrées, comme de coutume à l'analyse de thèmes aux enjeux particulièrement forts pour nos communes.

Chères et chers collègues, l'ADM81 a été créée par des élus pour accompagner chaque élu tarnais quelle que soit sa fonction. A ce titre, vos propositions d'amélioration demeurent au cœur de ce projet collectif.

Au plaisir d'échanger sur celui-ci lors d'un prochain événement, je vous souhaite à toutes et à tous, une très belle année 2023.

Jean-Marc BALARAN,
Président

Contactez le service formation

Le service formation se tient à votre disposition par mail : ana.rodriquez@maires81.asso.fr

Par téléphone : **05 63 60 16 37**





Loi de finances 2023

Comme chaque année, une nouvelle loi de finances prévoyant les ressources et les dépenses du budget de l'Etat a été votée fin 2022 pour une application en 2023. Cette session vous présentera les principales dispositions concernant le bloc communal pour l'année 2023, à savoir la suppression de la CVAE, la revalorisation des bases fiscales pour 2023, l'évolution de la DGF, les aides de l'état pour faire à la hausse des prix de l'énergie, les dispositions spécifiques pour les intercommunalités ou encore les dotations d'investissement avec le Fonds Vert.

| | |
|---|--|
|  17 | Mardi 17 janvier 18h à 20h |
|  | Albi Association des Maires et de Elus Locaux du Tarn + retransmission en direct |
|  | Jérémy CHAIGNEAU Expert en finances locales, Cabinet Ressources Consultants |

Les fondamentaux de l'urbanisme

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU-i), Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale (CC) ...autant de sigles découverts dès les premiers jours du mandat par les nouveaux élus. Ces documents d'urbanisme sont des outils indispensables afin de déterminer un projet de territoire s'inscrivant dans les principes d'un développement durable. Cette session vise à initier les élus à ces documents de planification et à leurs spécificités (principes, compétences, hiérarchie des normes, acteurs, procédure etc.).

| | |
|--|--|
|  6 | Lundi 6 février 18h à 20h |
|  | Albi Association des Maires et de Elus Locaux du Tarn + retransmission en direct |
|  | Direction Départementale Des Territoires Du Tarn |

Les fondamentaux de l'intercommunalité

Vous souhaitez mieux comprendre le fonctionnement d'une intercommunalité et les relations intercommunalités-communes ? Cette session vous est destinée. Vous y découvrirez notamment, les instances et les compétences d'une l'intercommunalité, les conséquences des transferts de compétence ou encore les notions de mutualisation des services et services communs.

| | |
|---|---|
|  13 | Lundi 13 février 18h à 20h |
|  | Visioconférence |
|  | Simon REY Avocat, spécialiste en droit public, cabinet ADALTYS |

Rendre le site web de sa commune accessible à l'ensemble des administrés

En 2022, 70 % du contenu digital était inaccessible aux personnes en situation de handicap en France. Aussi, l'OMS rapporte que 9,6 millions de français concernés par cette inaccessibilité numérique. Comment permettre à l'ensemble de vos administrés d'accéder au site web de votre commune et éviter ces écueils ? Cette session animée par une spécialiste du sujet de l'ADICO (association qui accompagne les collectivités locales dans la transformation numérique) a pour objectif de vous aider à relever ce défi en partageant notamment de bonnes pratiques en la matière.

| | |
|---|--|
|  6 | Lundi 6 mars 18h à 20h |
|  | Visioconférence |
|  | Aurore BOUFFEL Chef de projet accessibilité & sobriété numérique, ADICO |

La rénovation énergétique des bâtiments publics

Le bâti est le plus gros consommateur d'énergie en France. À la tête d'un patrimoine immobilier important, les communes ont la possibilité d'agir pour accélérer la transition environnementale. Cette session, sous forme de table ronde, a pour objectif de vous présenter les dispositifs innovants existants à cette fin.

| | |
|--|--|
|  10 | Vendredi 10 mars 18h à 20h |
|  | Visioconférence |
|  | ADEME, CNOA, Banque des territoires, DDT, EDF |

Visite Surplus Auto Gaillac

L'ADM81 vous convie à fêter la journée mondiale du recyclage en 2023. A ce titre, et fort de son succès en 2022, nous proposons de nouveau pour les élus ayant été indisponibles ou sur liste d'attente l'année dernière, une nouvelle visite commentée exceptionnelle des unités de recyclage du groupe Groupe Surplus Recyclage: un site tarnais unique en Europe d'une surface de 30000m2 destiné à reconditionner les pièces issues de l'économie circulaire de voitures, motos et véhicules et matériels industriels avant revente.

| | |
|--|---|
|  17 | Vendredi 17 mars 9h30 à 12h30 |
|  | Gaillac Maire d'accueil : Martine SOUQUET |
|  | Laurent HERAIL Président du Groupe Surplus Recyclage |



La police de l'urbanisme

La police de l'urbanisme consiste à contrôler le respect des règles et des procédures d'urbanisme. Le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, qui a connaissance, d'une infraction est tenu de dresser un procès-verbal. Cette session a pour objectif d'initier les élus à cette mission en abordant des éléments essentiels tels que la définition des infractions, la manière de constater, l'établissement des arrêts interruptifs de travaux ou encore les sanctions.

| |
|---|
|  Lundi 20 mars 18h à 20h |
|  Albi Association des Maires et de Elus Locaux du Tarn + retransmission en direct |
|  Direction Départementale Des Territoires Du Tarn |

Le Maire, employeur dans la fonction publique territoriale

Cette session s'adresse à tous les élus qui souhaitent mieux comprendre l'organisation de la fonction publique territoriale et l'environnement territorial dans lequel le maire évolue au cours de son mandat. Ainsi, vous découvrirez notamment la répartition des compétences entre le Maire et l'assemblée délibérante, les organismes externes tels que le CNFPT et le Centre de Gestion ; et, la relation avec les instances du personnel et les instances du dialogue social.

| |
|---|
|  Mercredi 22 mars 18h à 20h |
|  Albi Association des Maires et de Elus Locaux du Tarn + retransmission en direct |
|  Centre de Gestion du Tarn |

La gestion des concessions funéraires

Qui peut acquérir une concession funéraire sur votre commune? Comment? Quels sont les types de concessions? A qui appartiennent-elles? La commune peut-elle reprendre une concession? Notre intervenant répondra à l'ensemble de ces questions au cours de cette session spécialement dédiée au sujet des concessions funéraires.

| |
|---|
|  Jeudi 23 mars 18h à 20h |
|  Visioconférence |
|  Myriam MORIN BARGETON Conseillère technique à l'AMF |

Les politiques sociales du Département

Cette session d'information s'adresse aux élus désireux de découvrir les dispositifs liés aux politiques sociales du Département : protection de l'enfance, dispositifs dédiés au grand âge, RSA, outils de prévention des expulsions, dispositif d'accueil des jeunes enfants ou plus généralement les politiques publiques de Prévention, de Protection et d'insertion à destination des populations. La date sera confirmée prochainement.

| |
|---|
|  Albi Association des Maires et de Elus Locaux du Tarn + retransmission en direct |
|  Conseil départemental du Tarn et partenaires |

Intégrer le bois dans les projets d'équipements publics

Cette session d'information s'adresse aux élus qui souhaitent découvrir la filière bois tarnaise et la manière dont le bois peut être intégré dans les projets d'équipements publics. La journée se vaudra ludique et conviviale. Le matin se déroulera en forêt avec la démonstration du travail d'une abatteuse puis la visite d'une scierie. Suite à la pause-déjeuner, l'après-midi sera dédiée à la réglementation environnementale et à la visite commentée d'un équipement communal en bois.

| |
|---|
|  Mardi 18 avril 9h30 à 17h30 |
|  Prévisionnel : Fontrieu et alentours |
|  Association Filière Bois Haut Languedoc Massif Central |

Webinaire jeunesse « Les conseils d'enfants et de jeunes dans le Tarn, un exemple d'implication dans la vie locale »

Dans le cadre de son implication pour le Plan Tarn Jeunesse, nous vous convions à une session exceptionnelle spécialement destinée à mettre en avant les conseils municipaux de jeunes et le conseil départemental des jeunes. Les résultats de la première cartographie des CMJ tarnais seront notamment présentés et accompagnés d'exemples de projets réussis par les jeunes.

| |
|--|
|  Jeudi 20 avril 13h à 14h |
|  Visioconférence |
|  Commission Jeunesse de l'ADM81, Conseil Départemental Jeunes, CMJ de communes tarnaises |

Rencontres de la ruralité

Fort de son succès en 2022 avec près de 100 participants, nous vous proposons une seconde édition des Rencontres de la ruralité organisées en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Tarn en 2023. L'année précédente était consacrée aux thèmes de la mobilité en milieu rural et du secrétariat. Comme à l'accoutumée, donc, des thèmes aux enjeux forts pour nos communes seront sélectionnés. Le format convivial sera également préservé avec un moment d'échanges autour du buffet déjeunatoire et des stands. Le programme officiel vous sera communiqué prochainement.

| |
|---|
|  Jeudi 1^{er} juin 9h30 à 17h30 |
|  Graulhet Maire d'accueil : Blaise AZNAR (en attente de confirmation) |



Journée de la jeunesse

L'année 2023 accueillera la 3ème édition de la journée de la jeunesse portée par la Commission Jeunesse. Comme à l'accoutumée, celle-ci sera l'occasion de rassembler l'ensemble des conseillers municipaux jeunes du territoire et les élus délégués à la jeunesse. En complément, cette année, la journée sera placée sous le signe du lien intergénérationnel. Ainsi élus de l'Amicale des Anciens Maires, maires, délégués à la jeunesse, et conseillers municipaux jeunes seront invités à réfléchir ensemble sur le thème de la transition écologique dans nos communes. Stands, présentations de projets jeunes et ateliers seront organisés autour de ce thème.

| | |
|--|---|
|  | Mercredi 14 juin 13h30 à 17h30 |
|  | Puygouzon Maire d'accueil : Thierry DUFOUR |

Session-visit CAUE Tarn : Zéro Artificialisation Nette

Comme chaque année, une session-visit en lien avec un thème d'actualité sera animée par le CAUE. En 2023, cette session portera sur le thème de la zéro artificialisation nette. Après un retour sur les éléments clés du sujet en matinée (définition, historique, mise en place, pratiques pouvant être développées...), l'après-midi sera consacrée à la visite d'une opération de réhabilitation en coeur de bourg à Sémalens. La maire partagera durant ce temps son retour d'expérience sur cette transformation d'une maison de village en quatre logements sociaux et trois locaux commerciaux.

| | |
|---|---|
|  | Mardi 20 juin 9h30 à 17h30 |
|  | Sémalens Maire d'accueil : Annette VEITH |
|  | CAUE du Tarn |

LES FORMATIONS



Important : Une nouvelle formalité obligatoire pour assister aux formations en petit comité :

Depuis le 25 octobre, la Caisse des Dépôts nous contraint à respecter de nouvelles obligations en matière de formation des élus.

À ce titre, désormais, chaque élu souhaitant assister à une formation doit remplir un dossier d'inscription spécifique avec un compte de formation et une identité numérique pour y accéder.

Au vu des délais pour la réalisation de la démarche, nous vous invitons à anticiper celle-ci pour vous assurer la bonne création de votre dossier avant votre formation.

Pour se faire nous vous invitons à vous connecter sur le site suivant afin de réaliser la démarche :

<https://www.maires81.asso.fr/realisation-de-la-formalite-obligatoire-pour-sinscrire-aux-formations-en-petit-comite>

Pour information, cette démarche sera à effectuer une seule fois durant votre mandat.



Organiser et gérer le cimetière communal

Les mairies ont de nombreuses responsabilités en matière de gestion des cimetières. Cette session est destinée à vous faire découvrir les principaux éléments essentiels à cette fin. Ainsi, à l'issue de celle-ci session vous serez capable d'utiliser le cadre réglementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux, identifier les possibilités d'inhumations de corps et de cendres en fonction du statut juridique de la sépulture et donc de l'acte de concession, traiter les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires soumises à la police du Maire dans le cimetière communal et sécuriser les procédures et pratiques des opérateurs funéraires lors des inhumations et exhumations.

| | |
|---|---|
|  | Mercredi 8 mars 9h30 à 17h30 |
|  | Lavaur Maire d'accueil : Bernard CARAYON |
|  | Patrick LOIZEAU Formateur et Consultant en législation funéraire, gestion et aménagement de cimetières |



Améliorer le règlement de son cimetière communal

Cette session est destinée à vous fournir l'ensemble des éléments clés pour améliorer le règlement d'un cimetière. A la suite de cette formation, vous pourrez élaborer et rédiger de manière sécurisée un règlement adapté au cimetière de votre commune. Vous disposerez des éléments essentiels pour que celui-ci respecte le cadre réglementaire afin de prévenir les aspects contentieux de la législation funéraire.

| |
|--|
|  Jeudi 9 mars 9h30 à 17h30 |
|  Graulhet I Maire d'accueil : Blaise AZNAR |
|  Patrick LOIZEAU I Formateur et Consultant en législation funéraire, gestion et aménagement de cimetières |

Et bien d'autres formations tout au long de l'année !

- Sur votre communauté de communes/agglomération

L'ADM81 proposera à votre communauté de communes/agglomération de choisir un thème de formation qui se déroulera sur votre territoire. Vous serez directement informés du thème et de la date choisie dès que ceux-ci seront validés.

- Sur votre commune sur simple demande

L'ADM81 a créé un catalogue regroupant les thèmes de formation les plus sollicités qui peuvent être directement mis en place sur votre commune. Ce catalogue sera envoyé à chaque commune prochainement. Aussi, si vous souhaitez une formation sur mesure (hors des thèmes du catalogue), celle-ci peut être également mis en place en contactant le pôle formation : ana.rodriquez@maires81.asso.fr

La communication dans les petites communes

Vous êtes élu dans une petite commune sans moyen technique spécifiquement alloué à la communication? Il est probable que vous soyez au premier plan pour relever ce défi. Cette formation vous est dédiée. Celle-ci a pour objectif de présenter les différents leviers à votre disposition pour mettre en place une communication efficace, en tenant compte des contraintes propres aux petites communes. A l'issue de la session vous serez capable d'identifier les différents canaux de communication hors ligne et en ligne et leurs avantages/contraintes; et, appliquer les bonnes pratiques de communication propres aux petites communes.

| |
|---|
|  Mercredi 24 mai 9h30 à 17h30 |
|  Bellegarde-Marsal I Maire d'accueil : Serge CAPGRAS |
|  David ROIZEN I Ex chef de cabinet, dirigeant du cabinet Transmission |

S'inscrire aux sessions

3 OPTIONS SONT À VOTRE DISPOSITION

En ligne, en moins de 2 minutes sur le site : www.maires81.asso.fr/vos-sessions-dinformation-et-de-formation

Par téléphone auprès du pôle formation : **05 63 60 16 37**

En scannant le **QR code** suivant :



Votre droit au congé pour les formations

Vous êtes élu et salarié ? Vous disposez, par mandat, d'un droit de **18 jours** de congés pour vous former dans le cadre de votre mandat.

Comment demander ce congé ?

Par lettre recommandée, 30 jours minimum avant le début de la formation. La lettre doit préciser la date et la durée de l'absence et l'organisme responsable de la formation. En l'absence de réponse de l'employeur dans les 15 jours précédant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé.

L'employeur peut-il refuser la demande ?

Si la formation est dispensée par l'Association des Maires (organisme agréé), le salarié bénéficie du congé de formation. L'employeur peut cependant refuser le congé s'il estime que la présence du salarié dans l'entreprise est indispensable.

En cas de refus de l'employeur, celui-ci doit être motivé et transmis au salarié.

Dans ce cas, le salarié pourra bénéficier du congé en cas de nouvelle demande 4 mois après le refus.



Contacts

Une équipe à votre service
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

DIRECTION

Directeur général

Grégory COURBATIEU Tél : 05 63 60 16 36 | Courriel : gregory.courbatieu@maires81.asso.fr

Directeur de cabinet / Section Amicale des anciens maires

Frédéric MARTINEZ Tél : 05 63 60 16 40 | Courriel : frederic.martinez@maires81.asso.fr

AFFAIRES JURIDIQUE

Aurélié RAGARU Tél : 05 63 60 16 38 | Courriel : aurelie.ragaru@maires81.asso.fr

Julie LACOSTE Courriel : julie.lacoste@maires81.asso.fr

FINANCES - FISCALITÉ

Laurence PAYRASTRE Tél : 05 63 60 16 3 | Courriel : laurence.payrastre@maires81.asso.fr

FORMATION DES ÉLUS

Ana RODRIGUEZ Tél : 05 63 60 16 37 | Courriel : ana.rodriguez@maires81.asso.fr

PÔLE NUMÉRIQUE

Patricia RABION Tél : 05 63 60 16 47 | Courriel : patricia.rabion@maires81.asso.fr

Camille TARDEZ Tél : 05 63 60 16 32 | Courriel : camille.tardez@maires81.asso.fr

RGPD - Protection des données

Julie LACOSTE Tél : 05 63 60 16 33 | Courriel : julie.lacoste@maires81.asso.fr

Assistance progiciels Berger Levrault

Florence HERROU Tél : 05 63 60 16 34 | Courriel : activ_progiciels@maires81.asso.fr

Simon QUENAULT

COMPTABILITÉ - SECRÉTARIAT

Corine JUAREZ Tél : 05 63 60 16 35 | Courriel : corine.juarez@maires81.asso.fr

